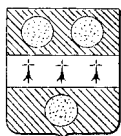


CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL



AVIS

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique (séance 05/2013) qui aura lieu le **lundi 03 juin 2013 à 20h00** à la maison communale, rue de l'Hôtel de Ville, 1 à 4160 Anthisnes. L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

La population pourra faire usage du **droit d'interpellation orale** un quart d'heure avant le début de la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2013.
2. Centre Médical Hélicopté – Présentation.
3. Enseignement communal – Création d'un emploi à mi-temps dans l'enseignement maternel, à l'implantation d'Anthisnes-centre, à compter du 29 avril 2013 – Confirmation.
4. Enseignement communal – Création d'un emploi à mi-temps dans l'enseignement maternel, à l'implantation de Vien – Anthisnes à compter du 29 avril 2013 - Confirmation.
5. Patrimoine - Location de l'immeuble sis à Anthisnes, rue du Centre, 21 – Projet de convention – Décision.
6. Conseil consultatif communal de l'aménagement du territoire et de la mobilité (C.C.A.T.M.) – Renouvellement – Examen des candidatures reçues – Désignation des membres - Décision.
7. Travaux d'aménagement d'un espace multisports rue Saint-Donat à Villers-aux-Tours (*à côté du terrain de football*), dans le cadre du programme « Sports de rue » – Approbation des conditions et du mode de passation, demande de subvention et adoption de la liste du comité d'accompagnement - Décision.
8. Finances communales - Communication des procès-verbaux de vérification de la caisse du receveur régional par M. le Commissaire d'Arrondissement a.i., au 31 décembre 2012.
9. Finances communales – Modifications budgétaires n° 1/2013 (services ordinaire et extraordinaire) – Décision.
10. Règlement général relatif à l'octroi d'une subvention ordinaire de fonctionnement aux clubs sportifs – Approbation.
11. Correspondance, communications et questions.

Le secrétaire communal,

Par le Collège,

Le bourgmestre f.f.,

FAGNANT C.

EVANS M.